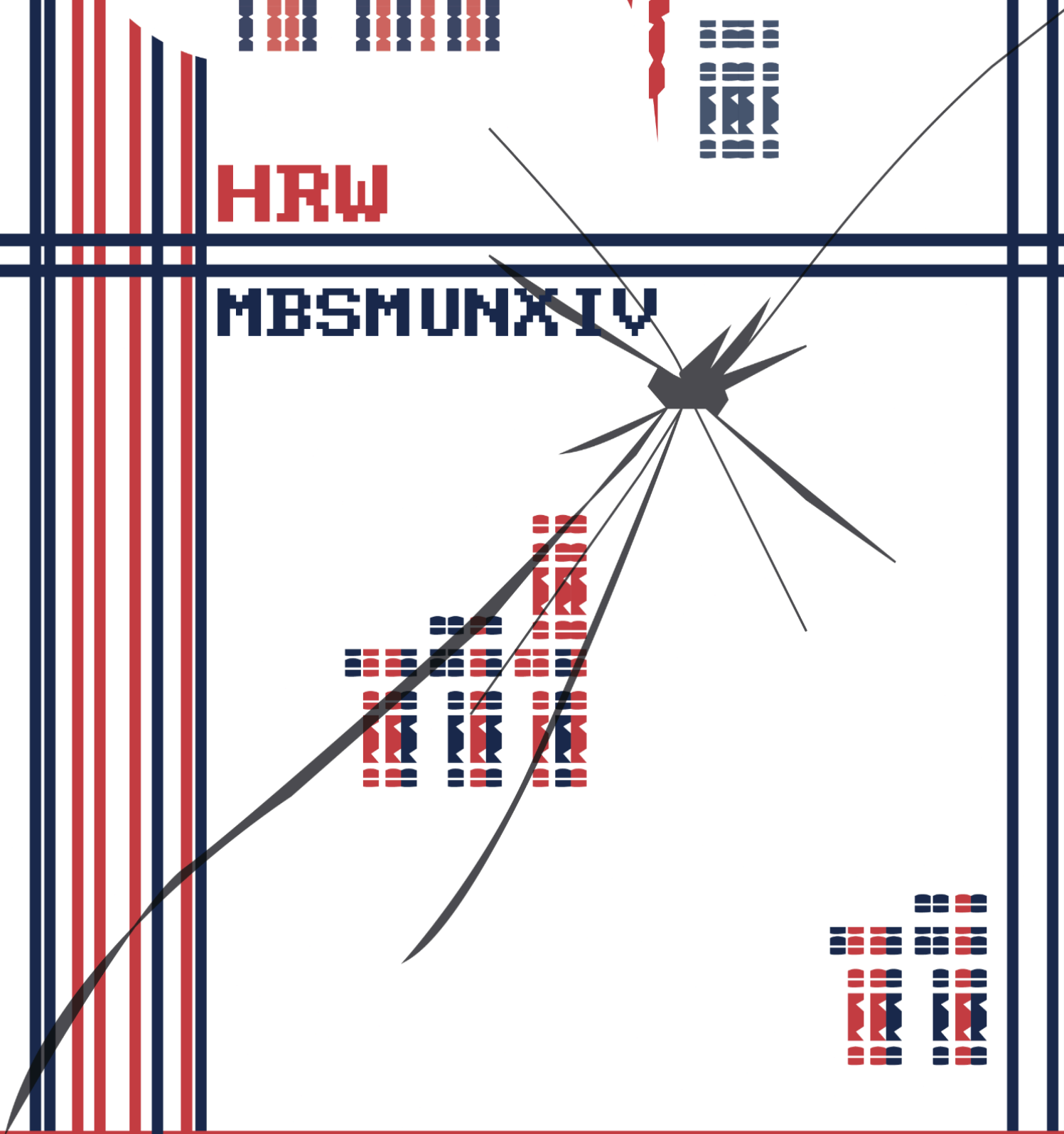
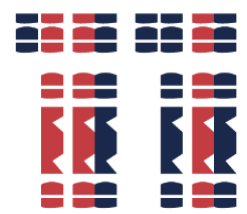
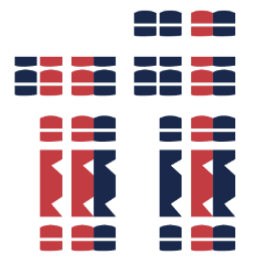
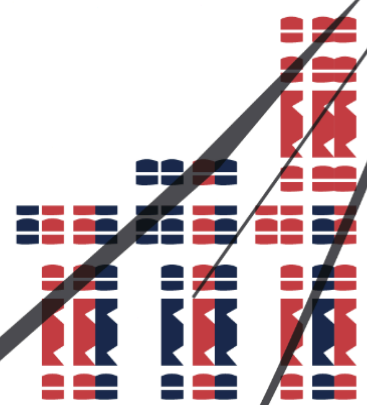
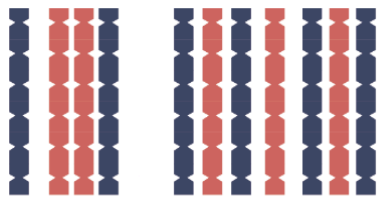
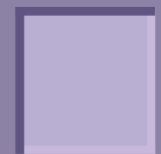
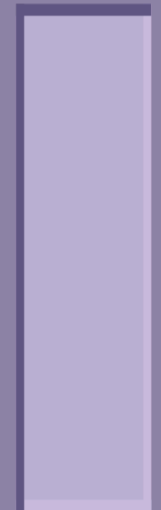
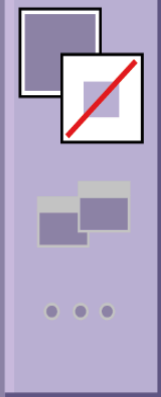


HRW

MBSMUNXIV





Présidente: Emma Sofía Rodríguez

Coordonnées:

- Numéro de téléphone: +57 333 4309114
- Gmail: 2012raes@montessorischool.edu.co

Présidente: Elena Victoria Valdivieso

Coordonnées:

- Numéro de téléphone: +57 301 5166989
- Gmail: 2143vgev@montessorischool.edu.co

Consignes :

- Discours d'ouverture (60 à 90 secondes)
- Document de position

Sujet 1 : *Que se passerait-il si l'ONU décidait d'intervenir violemment dans les conflits armés ?*

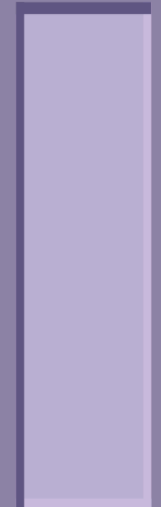
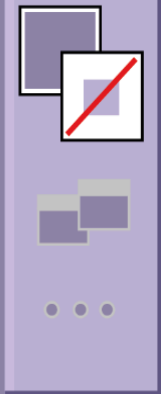
Sujet 2 : *La restriction de l'aide humanitaire dans les zones de conflit*

Lettre des présidents:

Chers délégués,

C'est un honneur pour nous de vous souhaiter la bienvenue au comité de Human Rights Watch (HRW) à la MUN XIX de MBS. Nous attendons tous les deux avec impatience un comité qui nous permette à tous d'apprendre. Nous voulons que vous trouviez des solutions aux problématiques posées dans le comité, et que vous puissiez comprendre leur impact en profondeur. Nous attendons de vous que vous développiez vos compétences en prise de parole en public, en recherche et en argumentation afin de communiquer avec assurance et de mener des débats fluides, ce qui nous permettra de parvenir à une solution efficace. Nous comptons également sur votre implication, car nous devons nous investir autant que vous pour donner vie à ce comité. Chaque délégation devra examiner comment les droits humains et les autres arguments éthiques, juridiques ou moraux influencent les

situations présentées aux comités. Pour chaque sujet, les délégués devront s'appuyer sur des faits réels afin d'alimenter le débat et de proposer une



solution pertinente. Ils devront remettre une note de position ainsi qu'un discours d'ouverture. Ces deux documents devront traiter les deux sujets abordés, et le discours d'ouverture devra durer entre 1 minute et 1 minute et 30 secondes. Nous espérons que vous apprécierez votre participation. N'hésitez pas à poser vos questions!

Vos présidents,

Elena Victoria Valdivieso.
Emma Rodríguez.

À propos du comité:

Près de 500 personnes font partie de Human Rights Watch, une organisation internationale créée en 1978 pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans les pays signataires des accords d'Helsinki. Aujourd'hui, l'organisation travaille partout dans le monde, et mène des recherches non seulement sur les violations des droits de l'homme, mais aussi sur la discrimination. L'organisation Human Rights Watch est chargée de :

1. Enquêter sur les violations des droits de l'homme à travers le monde.
2. Constituer un registre des violations des droits de l'homme dans le monde entier, accessible à tous.
3. Plaider en faveur de nouvelles lois et politiques gouvernementales qui défendent, appliquent et respectent les droits humains pour tous.
4. Sensibiliser et dénoncer les injustices en partageant des reportages, des témoignages et des campagnes contre les abus.

Au fil des ans, Human Rights Watch a contribué à sensibiliser l'opinion publique aux problèmes mondiaux en dénonçant la corruption et en informant le public sur l'actualité. Grâce à l'aide de ressources telles que les médias, l'organisation a mis au jour et révélé de nombreux cas d'abus dans divers pays. Selon le rapport de 2024, Human Rights Watch est intervenu dans près de 100 pays. Human Rights Watch surveille et intervient



en cas de violations des droits humains, afin de garantir la sécurité de tous à travers le monde.

Contexte (Sujet 1):

Dans la vie réelle, l'ONU n'est pas autorisée à intervenir violemment dans les affaires d'autres pays, mais dans ce comité, cela est permis. La raison pour laquelle cela n'est pas autorisé tient à leurs valeurs fondamentales, à leurs principes et à leur objectif. Conformément aux articles 1 et 2 du chapitre 1 de la Charte des Nations Unies, « Buts et Principes », l'objectif de l'organisation est de maintenir la paix internationale fondée sur le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples. Comme ils adhèrent au principe de souveraineté des États, ils ne peuvent pas intervenir dans les nombreux conflits internes qui relèvent de cette catégorie. Leur engagement en faveur de la défense des droits de l'homme signifie que s'ils recouraient à la violence pour régler des conflits, ils violeraient l'article 3 de leur propre Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: « Toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »

La raison d'être des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales, de prévenir la guerre et de promouvoir la coopération entre les nations sur les questions économiques, sociales et humanitaires. Ils tentent de résoudre les conflits par la diplomatie et, même s'ils devaient recourir à la violence, ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour avoir un véritable impact. Outre les objectifs et les pratiques de cette organisation, une clause de veto spéciale existait dès sa création et encadre également la conduite de l'ONU sur les questions proposées. Ce droit de veto est détenu par 15 États membres, 10 non permanents qui changent tous les 2 ans et 5 permanents. En particulier pour les 5 membres permanents – la Russie, la Chine, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis – ce droit de veto s'avère une arme puissante à l'ONU. Les détenteurs de ce pouvoir peuvent rejeter unilatéralement toute résolution ou action non procédurale afin de protéger leurs intérêts nationaux.

Événements et mesures antérieurs (Sujet 1)

Depuis la création des Nations Unies, de nombreux conflits ont eu lieu, entraînant des millions de morts. Dès lors, on peut se demander à quoi sert cette organisation si elle n'est pas intervenue pour les prévenir. Par exemple, on peut citer la guerre du Vietnam (1954-1975), qui a fait des



millions de victimes dans les deux camps. Durant cette période, l'ONU s'est limitée à un rôle de médiateur. De même, dans les conflits actuels entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et la Palestine, elle fournit une aide humanitaire et condamne ces actions, mais son action en tant que maintien de la paix reste quasi inexistante.

Article 2(7) - Non-intervention - stipule que les Nations Unies n'ont pas le droit de s'immiscer dans les affaires relevant de la juridiction intérieure d'une nation. De plus, leur recours à la force est strictement réglementé. Toutefois, le chapitre VII (articles 39 à 51) – Autorisation du recours à la force – énonce les conditions dans lesquelles il est autorisé. En résumé, le Conseil de sécurité doit d'abord identifier les menaces à la paix, puis examiner et tenter d'appliquer des mesures n'impliquant pas le recours à la force armée, et enfin n'utiliser la force militaire que si les mesures précédentes échouent. Conformément à l'article 43, tous les États membres en accord à l'opération armée devraient aider avec les moyens dont ils disposent. Bien que rares, certaines occasions où ils ont fait appel à des groupes armés pour imposer la paix ou apporter une aide humanitaire incluent la guerre de Corée (1950-1953), qui fut le premier exemple, l'intervention controversée en Libye en 2011, ou l'opération plus récente en République centrafricaine.

Situation actuelle (Sujet 1):

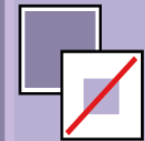
Dans ce comité vient d'être adoptée une résolution où avec des volontaires de chaque pays membre, les Nations Unies vont avoir leur propre armée indépendante à n'importe quelle nation. Bien qu'il ne réponde à aucun pays spécifique, ce sont ceux de l'ONU qui doivent décider quand et où utiliser cette ressource. Il doit être utilisé uniquement pour intervenir dans des conflits armés ou des génocides et de manière impartiale. C'est leur travail de choisir ensemble où ils doivent envoyer l'armée en tenant compte des différents combats nationaux et internationaux qui se présentent à ce moment-là, ainsi que de la capacité maximale de l'armée et du financement nécessaire de sa part.

Questions utiles (Sujet 1):

Quels sont les dilemmes moraux liés aux interventions violentes dans d'autres pays ?

Comment le pouvoir de veto affecte-t-il les décisions de l'ONU ?

Quelles sont les implications éthiques, politiques et économiques d'une armée privée financée par de nombreux pays avec des politiques potentiellement conflictuelles ?



Votre délégation est-elle actuellement impliquée dans un conflit armé ?

Sujet 2: La restriction de l'aide humanitaire dans les zones de conflit

Étude de cas : Gaza

Contexte (Sujet 2):

Les conflits armés constituent l'un des problèmes les plus graves auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Leurs effets causent des dommages durables à l'environnement et affectent les moyens de subsistance, la santé et la sécurité des populations. Ces dernières années, la guerre a pris une tournure dramatique, de nombreux États exerçant un contrôle sur l'accès des victimes à l'aide humanitaire. Ces incidents soulèvent de sérieuses préoccupations quant au respect du droit international humanitaire, et notamment à la règle 55 du droit coutumier : « Accès aux secours humanitaires pour les civils dans le besoin ». Au fil des années, la situation s'est aggravée. Ces dernières années, environ 383 travailleurs humanitaires sont décédés en tentant de porter secours aux victimes dans des zones dangereuses. La situation en ce moment est très instable, spécialement dans les régions du nord comme: Gaza Nord, Gaza Ville, Bureij et Khan Younis, environ 18 civils sont décédés et 41 ont été blessés pendant le 26 février et le 5 mars 2026. Tous les passages à les régions de conflits sont bloqués sauf pour Kerem Shalom, et par ce passage les évacuations médicales continuent d'arriver, d'accord à l' Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Causes et Conséquence (Sujet 2)

a. Évolution des politiques relatives aux ONG

De nombreux États ont actualisé leurs politiques d'accès des organisations non gouvernementales (ONG) aux zones de danger, en

mettant l'accent sur la transparence et la sécurité. Cette évolution a empêché de nombreuses ONG d'apporter une aide aux populations civiles en situation critique. Des pays comme Israël affirment que « les organisations humanitaires qui ne respectent pas les exigences de sécurité et de transparence verront leur autorisation suspendue », a déclaré le ministère des Affaires de la Diaspora et de la Lutte contre l'antisémitisme (Siddiqui, 2025), suite aux pressions exercées par les États-Unis, le Canada, la France, le Japon et les pays nordiques pour garantir l'accès des ONG à l'aide humanitaire. Cette mesure est entrée en vigueur le 1er janvier 2026 et plus d'une trentaine d'organisations humanitaires, dont Médecins Sans Frontières (MSF), ont été suspendues.

b. Protestations à travers le monde

Partout dans le monde, les populations civiles sont profondément préoccupées par les restrictions d'accès à l'aide humanitaire dans les zones de danger, non seulement dans la bande de Gaza, mais aussi dans des pays comme l'Ukraine. Entre 2024 et 2025, environ 50 000 manifestations ont eu lieu, et 100 000 citoyens allemands se sont rassemblés à Berlin pour exprimer leur mécontentement face à la situation. De nombreuses entreprises soutenant le mouvement ont été boycottées, provoquant un déséquilibre de l'économie mondiale.

Événements et mesures antérieurs (Sujet 2):

Tout au long du conflit, les deux camps ont signé de multiples accords de cessez-le-feu. Cependant, ces accords ont été violés à plusieurs reprises, entraînant la persistance et, dans de nombreux cas, une escalade des violences. L'accord signé le 10 octobre 2025 par l'État d'Israël et le Hamas en est un exemple frappant : il stipulait la libération de tous les otages israéliens et le retrait partiel de l'armée israélienne de la bande de Gaza. Contrairement à cet accord, des organisations terroristes palestiniennes ont violé ses termes en tirant 3 500 roquettes sur le territoire israélien.

Situation actuelle (Sujet 2):

Dans ce débat, les pays vont décider des sanctions humanitaires sur la restriction de l'aide humanitaire. Le conflit s'élevait beaucoup et les restrictions ont été oubliées. Les pays devront défendre leur position sur le sujet et trouver une solution qui aide tout le monde, c'est-à-dire: Défendre les droits humanitaires dans la guerre sans intervenir directement dans les conflits.



Actuellement, plus des 2 million des personnes se réfugient dans Gaza, des organizations comme la Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) apporte de l'aide à la population, des services tout comme: éducation, santé, services sociaux, microcrédits et aide d'urgence aux réfugiés. Des délégations comme Brazil on apporté avec des kits d'urgence pour les réfugiés et environ \$7.5 ressources monétaires.

Questions Guide (Sujet 2):

Pour mieux comprendre la position de votre délégation sur ce sujet, voici quelques questions pertinentes qui vous aideront à aborder la situation avec plus de précision :

Quelle est la position de votre délégation sur ce sujet ?

Quelles mesures votre délégation a-t-elle déjà prises ?

Quelles sont les principales préoccupations de votre délégation concernant ce sujet ?

Que votre délégation est-elle disposée à faire pour atteindre son objectif ?

Quel a été l'impact de cette situation sur votre délégation ?

Références:

Sujet 1:

Vietnam War. (2025, December 23). In *Encyclopaedia Britannica*.
<https://www.britannica.com/event/Vietnam-War>

Mansour-Ille, D. (2024, June). *Libya's political crisis: A legacy of failed interventionism*. PRISME Initiative.
<https://prismeinitiative.org/publications/libyas-political-crisis-dina-mansour-ille/>



United Nations. (n.d.). *Chapter VII: Action with respect to threats to the peace, breaches of the peace, and acts of aggression*. United Nations Charter.

<https://www.un.org/en/about-us/un-charter/chapter-7>

Sujet 2:

Roth, K. (2015, abril 21). *About us*. Human Rights Watch.

<https://www.hrw.org/about-us>

Human Rights Watch defends the rights of people in 100 countries worldwide, spotlighting abuses and bringing perpetrators to justice.

(s/f). Hrw.org. Recuperado el 11 de diciembre de 2025, de

<https://www.hrw.org/>

United Nations. (s/f). *Site search*. United Nations. Recuperado el 28 de diciembre de 2025, de

<https://www.un.org/en/site-search?query=wars+happening>

Jarrah, B. (2025, octubre 24). *World court: Israel needs to allow UN aid into Gaza*. Human Rights Watch.

<https://www.hrw.org/news/2025/10/24/world-court-israel-needs-to-allow-un-aid-into-gaza>



United Nations. (s/f-a). *How conflict impacts our environment.*

United Nations. Recuperado el 29 de diciembre de 2025, de

<https://www.un.org/en/peace-and-security/how-conflict-impacts-our-environment>

(S/f). News.un.org. Recuperado el 29 de diciembre de 2025, de

<https://news.un.org/en/story/2025/11/1166295>

United Nations. (s/f-c). *Universal Declaration of Human Rights.*

United Nations. Recuperado el 29 de diciembre de 2025, de

<https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

Aikman, I. (2025, octubre 9). Israel and Hamas agree first phase of Gaza ceasefire deal. *BBC.*

<https://www.bbc.com/news/articles/ce80rmq3q5gq>

No title. (s/f). Icrc.org. Recuperado el 29 de diciembre de 2025, de

<https://ihl-databases.icrc.org/en/customary-ihl/v1/rule55>

Siddiqui, U. (2025, diciembre 31). *Which aid groups is Israel banning from Gaza now – and what will it mean?* Al Jazeera

<https://www.aljazeera.com/news/2025/12/31/which-aid-groups-is-israel-banning-from-gaza-now-and-what-will-it-mean>



Al Jazeera. (2025, septiembre 28). *Tens of thousands rally in Berlin against German support for Israel*. Al Jazeera.

<https://www.aljazeera.com/gallery/2025/9/28/tens-of-thousands-rally-in-berlin-against-german-support-for-israel>

Chughtai, A. (2025, octubre 28). *The rise of global boycotts against Israel's genocide in Gaza*. Al Jazeera.

<https://www.aljazeera.com/news/2025/10/28/the-rise-of-global-boycotts-against-israels-genocide-in-gaza>

Short, K. (2025, julio 9). *Israel's extreme restrictions on medical supplies entering Gaza have caused death and anguish: New study*.

PHR; Physicians for Human Rights.
<https://phr.org/news/israels-extreme-restrictions-on-medical-supplies-entering-gaza-have-caused-death-and-anguish-new-study/>

What's happening in Gaza? A desperate humanitarian crisis. (s/f).

British Red Cross. Recuperado el 29 de enero de 2026, de <https://www.redcross.org.uk/stories/disasters-and-emergencies/world/whats-happening-in-gaza-humanitarian-crisis-grows>

(S/f). Gov.il. Recuperado el 29 de enero de 2026, de

<https://www.gov.il/en/pages/protective-edge-hamas-violations-of-ceasefires-a-chronology>



Noticias, D. W. (2025, octubre 9). *Israel aprueba acuerdo inicial de paz con Hamás*. Deutsche Welle. <https://www.dw.com/es/israel-aprueba-acuerdo-inicial-de-paz-con-hamás/a-74299440>

Brazil contributes \$7.5 million to UNRWA in Gaza - UNRWA press release. (2019, marzo 12). Question of Palestine. <https://www.un.org/unispal/document/auto-insert-201072/>

(S/f). Unrwa.org. Recuperado el 11 de marzo de 2026, de <https://www.unrwa.org/resources/reports/unrwa-situation-report-212-humanitarian-crisis-gaza-strip-and-occupied-west-bank>

